



*Communiqué de presse  
Paris, le 23 mars 2017*

## Mise en place d'un Fonds « Air Bois » afin de lutter contre la pollution de l'air

Lauréat de l'appel à manifestation d'intérêt Fonds air, François Durovray, président du conseil départemental de l'Essonne, signe, avec Michel Delpuech, préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, Valérie Péresse, présidente du conseil régional d'Île-de-France, et Bruno Lechevin, président de l'ADEME, une convention pour la création d'un Fonds « Air Bois » sur le département. L'Essonne est ainsi le premier département francilien à créer un tel fonds.

Ce fonds « Air Bois », doté pour la période 2017-2019 de 1,92 million d'euros, a pour objectif d'accompagner financièrement les particuliers à changer leurs appareils individuels de chauffage au bois ancien et peu performants pour des appareils *Flamme Verte 7 étoiles* ou équivalent afin de réduire les émissions de polluants atmosphériques.

### **La pollution de l'air, un enjeu majeur de santé publique**

Malgré une amélioration notable depuis les années 1990, la qualité de l'air demeure un enjeu majeur de santé publique. En 2015, 1,6 million de Franciliens environ étaient exposés à des niveaux de pollution supérieurs aux seuils réglementaires pour le dioxyde d'azote et 300 000 pour les particules fines.

Si les effets sanitaires de la pollution atmosphérique sont mis en exergue principalement lors des épisodes de pics de pollution, c'est la pollution de fond, notamment liée aux particules fines, qui participe le plus au développement de pathologies chroniques telles que les maladies cardio-vasculaires, respiratoires, neurologiques et les cancers.

En 2013, d'après le Centre interprofessionnel technique d'études de la pollution atmosphérique (CITEPA), le chauffage au bois individuel représentait 29 % des émissions nationales de particules fines et 43 % des émissions de particules ultra-fines. **En Île-de-France, d'après Airparif, la part des émissions de particules fines liées au chauffage individuel au bois est d'environ 33 %. Elle est proche de celle du trafic routier qui est évaluée à 31 %.**

### **L'Essonne, acteur de la réduction de la pollution de l'air**

En Île-de-France, le département de l'Essonne a candidaté et été retenu lors cet appel à manifestation d'intérêt. Ainsi, l'État, l'ADEME, le conseil régional et le conseil départemental de l'Essonne, dans le cadre de la révision du Plan de protection de l'atmosphère (PPA), vont

aider financièrement, grâce au fonds « Air Bois », les particuliers à renouveler leur appareil ancien de chauffage au bois, utilisés en chauffage principal pour un appareil récent et performant (Flamme Verte 7 étoiles ou équivalent).

Ce fonds sera mis en place sur 4 territoires de l'Essonne :

- la communauté d'agglomération Paris Saclay ;
- la communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine ;
- la communauté d'agglomération Cœur d'Essonne Agglomération ;
- la communauté de communes du Pays de Limours.

**Un potentiel d'un peu plus de 1 900 appareils est visé sur ces 4 territoires. Une aide de 1000 € sera apportée aux particuliers concernés, cumulable avec le crédit d'impôt pour la transition énergétique (CITE).**

La mise en place du fonds « Air Bois » dans le département de l'Essonne s'inscrit dans la mise en œuvre du plan 2016-2021 « Changeons d'air en Île-de-France » du conseil régional, chef de file des collectivités sur les compétences touchant à la qualité de l'air, et dans le défi Résidentiel tertiaires 1 du PPA. Rappelons que les 25 défis et les 46 actions retenus dans le projet de PPA agissent sur tous les secteurs émetteurs de polluants atmosphériques et principalement sur les deux secteurs les plus émetteurs de particules (PM10) et les oxydes d'azote (NOx) que sont les transports et le résidentiel-tertiaire, avec notamment l'utilisation de la voiture individuelle et du chauffage au bois. Ce projet de Plan de protection de l'atmosphère d'Île-de-France entre dans une phase de consultation réglementaire du public et des collectivités.

### **Contacts presse**

**Préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris**

01 82 52 40 25 / [pref-communication@paris.gouv.fr](mailto:pref-communication@paris.gouv.fr)

<http://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france>



[@Prefet75\\_IDF](https://twitter.com/Prefet75_IDF)

**Ademe Île-de-France**

Marion Rungette – 01 58 47 88 79 – [marion.rungette@havas.com](mailto:marion.rungette@havas.com)

**Région Île-de-France**

Service de presse – 01 53 85 63 14 [servicepresse@iledefrance.fr](mailto:servicepresse@iledefrance.fr)

**Conseil départemental de l'Essonne**

Shauna Grew – 06 77 01 89 92 - [sgrew@cd-essonne.fr](mailto:sgrew@cd-essonne.fr)